MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail



DIRECTION DE L'ENCADREMENT DES ETABLISSEMENTS PRIVÉS (DEEP)

II Plateaux Vallon après l'Ecole de Police, Ruelle Station Corlay Tel: 22 41 21 49 Mail: dpfp2015@gmail.com

DOSSIER DE DEMANDE D'UNE AUTORISATION DE DELOCALISATION D'UN ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET/OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DOSSIER DE DEMANDE DE DÉLOCALISATION D'UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET/OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N°	Nature de la Pièce	
1	Une demande en deux (02) exemplaires adressée au Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle indiquant la nouvelle situation géographique et les nouvelles adresses de l'établissement ;	
2	Une copie certifiée conforme à l'original de l'autorisation d'ouverture ou de l'agrément de l'établissement ;	
3	Une quittance des frais d'instruction des dossiers d'un montant de cinq cent mille (500 000) FCFA à verser à la régie de la Direction en charge des établissements privés ;	
4	Le dossier technique comprenant : -Une note d'explication générale contenant les motifs de la délocalisation de l'établissement, les adresses géographique, postale, téléphonique et électronique; -Un descriptif quantitatif et qualitatif des équipements pédagogiques disponibles; -Un descriptif quantitatif et qualitatif des infrastructures affectées à la vie scolaire et socioculturelle; -Une copie certifiée conforme à l'original de l'Arrêté de Concession Définitive ou du titre foncier du terrain; -Un certificat de conformité des infrastructures disponibles aux normes requises, délivré par le	
	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme; -Les attestations relatives aux normes de sécurité, d'hygiène et d'incendie, délivrés par les organismes agréés par l'Etat.	

<u>NB</u>: La demande de délocalisation donne lieu à une visite d'inspection **aux mois de Mai ou de Novembre** par les services compétents du Ministère et une représentation du secteur privé

Remarques:

- ❖ Les dossiers sont réceptionnés du 02 janvier au 31 mars 2017 ou du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017 ;
- Tout dossier incomplet sera classé sans suite ;
- ❖ Le dossier doit être rangé dans une chemise à rabat de couleur orange ;
- Chaque pièce ou rubrique du dossier doit être rangée dans une sous chemise individualisée;
- ❖ Aucune pièce du dossier déposé ne peut être retirée.

MODELE DE LA DEMANDE

Nom et Prénom(s) du Promoteur : Ou Raison Sociale : Adresse postale : Téléphone fixe : Cellulaire : E-mail :	A Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Abidjan
<u>Objet</u> : Demande d'une autorisation de délocali Technique et/ou de Formation Professionnelle.	sation d'un Etablissement Privé d'Enseignement
Monsieur le Ministre,	
Nous avons l'honneur de solliciter de vot délocalisation d'un Etablissement Privé d'Enseiç Professionnelle.	re haute bienveillance, une autorisation de gnement Technique et/ou de Formation
	i
Filières existantes :	
Ancienne situation géographique : Ville /commune Quartier	
- Quartier	
Motivations	
Dans l'attente d'une réponse favorable, v de notre considération distinguée.	euillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
	Fait àlele
	Signature

 ${\underline{\bf NB}}$: la demande est à établir en deux (02) exemplaires

NORMES RECOMMANDÉES POUR LA CREATION, L'OUVERTURE, L'OUVERTURE DE FILIÈRES, L'AGREMENT, L'EXTENSION ET LA DELOCALISATION D'UN ÉTABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET/OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

IMPORTANT: Les infrastructures et équipements prévus doivent être distincts de ceux des autres ordres d'enseignement.

I/ INFRASTRUCTURES

- Superficie du terrain : 1200 m² minimum pour les filières Industrielles et 900 m² minimum pour les filières Tertiaires ;
- Bâtiment : Construction en bande et/ou en R+2 maximum avec deux (02) escaliers protégés ;
- Le site de l'établissement doit être sans nuisance et propice aux études.

1- Administration

- 01 bureau pour le fondateur
- 01 bureau pour le Directeur des Etudes
- 01 bureau de secrétariat pour le Directeur des Etudes ou à défaut un pool de secrétariat pour toute l'administration
- 01 bureau du service de comptabilité
- 01 bureau du Responsable des Stages (RES)
- 01 bureau pour les Educateurs
- 01 salle des Professeurs équipée d'une grande table de réunion, de chaises, de casiers individuels etc.
- des toilettes : 02 pour l'Administration (Hommes et Dames) avec eau courante 02 pour les Professeurs (Hommes et Dames) avec eau courante.

NB: Tous les bureaux et salles spécialisées doivent être équipés d'outils informatiques avec une connexion internet.

2- Salles de formation

a) Nombre minimum de classes

• Pour trois (03) filières de base 1 en ouverture

- 09 classes ordinaires d'une capacité d'accueil de 30 à 40 places maximum chacune ;
- 02 salles informatiques climatisées de capacité de 20 postes chacune et d'un poste pour l'enseignant, équipées d'ordinateurs performants, dotés de logiciels adaptés aux filières ;
- Des salles spécialisées (salles machines, ateliers, laboratoires) adaptées aux filières et équipées de machines performantes.
- 01 Salle multimédia avec connexion wifi.

b) <u>Dimension minimum et équipements des classes</u>

- Longueur : 07 mètres au moins ; largeur : 07 mètres ;
- Hauteur sous-plafond: 2,74 mètres au moins (plafond obligatoire);
- 02 portes avec ouverture vers l'extérieur (une à l'avant, une à l'arrière) et 02 fenêtres ordinaires ou 03 fenêtres avec claustras type BAD favorisant une bonne aération de la salle;

- capacité maximale par classe : 40 places ;
- Des tables-bancs de 02 places maximum ;
- 01 tableau au moins par classe : longueur 04 m et largeur 1,5 m ;
- 01 bureau et 01 chaise par classe pour le professeur ;
- Bonnes conditions d'hygiène, d'aération et d'éclairage (ampoule de type néon).

c) Autres infrastructures

- 01 infirmerie équipée en médicaments de première nécessité ;
- 01 bibliothèque fournie en ouvrages en rapport avec les filières de formation ;
- 01 terrain de sport ou 01 gymnase;
- 01 clôture;
- 01 cantine;
- 01 espace pour le salut aux couleurs ;
- 01 salle polyvalente.

3- Les sanitaires

Pour 04 classes en ouverture, il faut 04 toilettes propres au moins pour les élèves dont :

- 02 pour les garçons, équipés de WC, de vespasiennes et de lave-main ;
- 02 pour les filles, équipées de WC, de bidets et de lave-main.

Les sanitaires doivent croître suivant le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE DE TOILETTES
04	04
05 à 10	06
11 et plus	08

Les infrastructures et les équipements doivent croître en fonction de l'augmentation du nombre de filières et d'élèves.